

**Les projets de développement contribuent-ils à la lutte
contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion ?
Une grille d'analyse**

Lavigne Delville Ph., Brouillet A.S., Lévy M.

Novembre 2007

Avant-propos

Les débats sur les stratégies de développement ont depuis une dizaine d'années mis la lutte contre la pauvreté au centre des objectifs de l'aide. Cet accent sur la lutte contre la pauvreté a fait l'objet de nombreux débats. Au début des années 2000, le Réseau IMPACT a mis en avant la question des inégalités structurelles, réintroduisant la question des mécanismes qui produisent et reproduisent la pauvreté (www.reseau-impact.org). En 2004, le Gret a mené avec l'appui du Réseau IMPACT une réflexion interne sur ses pratiques, lors un séminaire interne au Gret « comment luttons-nous contre la pauvreté, les inégalités et les exclusions ? ». Interrogeant nos pratiques, nous avons fait le constat que :

- *nos projets de terrain ne sont pas conçus dans une logique de lutte contre la pauvreté et les inégalités (LCPI) ;*
- *pourtant, ils sont fondés sur une volonté d'ouvrir des opportunités économiques, de donner au plus grand nombre un accès durable à des services de base, et de renforcer les capacités des acteurs locaux ; les choix tant techniques qu'institutionnels sont faits dans ce sens, avec des effets positifs en termes de LCPI ;*
- *pour autant, il n'y a pas le plus souvent de questionnement systématique sur le ciblage des actions et leur impact social. On est plutôt dans un raisonnement a priori « si on fait les choses comme cela, alors, cela devrait être inclusif ». Les études d'impact socio-économiques existent mais sont encore trop rares ;*
- *ce qui caractérise le mieux notre approche peut plutôt se qualifier de lutte contre des exclusions : exclusion de l'accès au crédit formel pour la microfinance, de l'accès au conseil technique en agriculture, etc. Selon les cas, les acteurs concernés représentent une part plus ou moins forte de la population, parfois 100 % (pour l'exclusion de l'accès au crédit en milieu rural, par exemple).*

Pour être plus rigoureux dans la conception et la gestion des projets, il faudrait expliciter cet objectif, qualifier les inégalités ou les exclusions auxquelles l'action cherche à s'attaquer, affiner les diagnostics socio-économiques, développer des suivis-évaluations centrés sur cette question.

Cette note présente, de façon légèrement actualisée, la grille élaborée à l'occasion de ce séminaire par le Gret et le Réseau IMPACT. Son objectif est d'analyser en termes de LCPI des projets qui n'ont pas nécessairement été conçus dans cette optique. En effet, nous avons fait le constat - encore valable aujourd'hui - d'une relative déconnexion entre les débats sur la LCPI et les grilles d'analyse qui en découlent, et la réflexion sur la conception et la mise en œuvre de projets. Pour mieux articuler ces deux questions et susciter la réflexion de ceux qui conçoivent, mettent en œuvre et évaluent des projets, nous avons structuré cette grille autour de deux questions :

- *la stratégie globale du projet (conception et mise en œuvre) ;*
- *les résultats atteints.*

1. Introduction

Les projets de développement s'affrontent à des situations de pauvreté et d'exclusion, qui peuvent être comprises comme la résultante d'un accès réduit et précaire à des ressources « stratégiques », sources de revenus, de capacités, d'autonomie et de sécurité (ex : formation, santé, information, terre, crédit, capital, statut social, etc.).

Un projet de développement est une intervention dans des systèmes sociaux et politiques dynamiques ; il apporte des ressources matérielles, techniques, mais aussi intellectuelles, politiques, symboliques, à différents groupes d'acteurs, qui vont s'en saisir ou tenter de s'en saisir, pour modifier et améliorer leur situation, ou au contraire neutraliser les effets potentiels de l'opération.

Des actions qui visent à réduire durablement des inégalités structurelles (différentiels d'accès aux revenus, aux services, aux réseaux sociaux, etc.) s'affrontent inévitablement à des situations acquises, à des logiques d'intérêt. Les impacts effectifs d'un projet ne sont jamais exactement ce qui a été défini au départ. Ils sont la résultante, en partie imprévisible, des jeux d'acteurs suscités par l'intervention, de la façon dont celle-ci s'inscrit dans son contexte social et politique. Pour autant, on le sait bien, la façon de

concevoir l'action, la façon de la mettre en œuvre, la capacité à sentir les logiques d'intérêt et à travailler avec - ou contre - d'autres..., ont des effets importants sur la façon dont se cristallisent ces jeux d'acteurs, et donc sur l'impact final.

Trop souvent, l'objectif des projets n'est pas explicite en termes de LCPI. Rien n'est dit sur les acteurs ciblés, sur la cohérence des choix opérationnels avec les objectifs. Ou alors, on est sur un raisonnement de principe : « on travaille plutôt avec les gens en situation « moyenne » ou « pauvre », donc on a forcément un impact sur la LCPI ». Cette grille de questionnement vise à mieux comprendre les choix stratégiques et opérationnels qui ont été réalisés dans un projet concret, les contextes dans lesquels ils s'inscrivaient, leurs impacts probables ou avérés en termes de réduction d'inégalités structurelles.

Il n'y a pas de recettes en la matière. Il ne suffit pas d'afficher un objectif explicite de LCPI pour avoir un impact sur ce registre, et inversement d'ailleurs : des projets non explicitement focalisés sur cet objectif peuvent avoir des impacts significatifs. Relisons la conclusion de l'étude de l'IRAM sur les actions de la Coopération française : *« Si la lutte contre la pauvreté est prise au sérieux, elle peut conduire à un ciblage systématique des interventions en faveur des régions défavorisées, des infrastructures sociales ou des catégories relativement marginalisées actuellement. Si un rééquilibrage et une priorisation s'avèrent souvent nécessaires, il faut cependant ne pas être trop systématique et se méfier des effets pervers. Il peut être tout à fait justifié, du point de vue économique, de se concentrer sur une filière organisée dans une zone relativement favorable ou sur des producteurs périurbains performants, au lieu de disperser les efforts pour des résultats souvent minces. Mais l'avantage de la lutte contre la pauvreté et les inégalités est de s'obliger à expliciter les choix et à essayer d'en mesurer les effets. (...) Il paraît en général plus judicieux de partir d'une compréhension globale, même sommaire, de la différenciation sociale et d'essayer de construire des interventions qui peuvent intéresser différentes catégories sociales. (...) Il nous faut avoir en tête qu'une solution uniforme venue de l'extérieur a de fortes chances de n'intéresser qu'une partie souvent mince de la population et qu'elle peut entraîner plus d'effets d'éviction que d'entraînement, accroissant ainsi les inégalités et rendant plus difficile la lutte contre la pauvreté ».*

Dès lors, il n'y a pas de recette magique pour la LCPI. L'enjeu est de s'interroger à chaque étape d'un projet sur les différentiels de ressources matérielles ou politiques au sein d'une population donnée, sur ce qui les provo-

que et les reproduit, sur la façon dont les activités prévues ou réalisées, influent sur ces différenciations, dans un sens ou dans l'autre.

Expliciter les choix et essayer d'en mesurer les effets, dans des contextes à chaque fois spécifiques : c'est bien l'objectif de cette note.

Le questionnement ci-dessous s'appuie sur différentes grilles d'analyse des actions de lutte contre la pauvreté et les inégalités, en particulier de celles qui ont été utilisées dans les différents travaux des membres du Réseau IMPACT (www.reseau-impact.org), tout en les traduisant en questions plus opérationnelles. Il est très difficile d'enfermer des processus politiques et sociaux complexes comme ceux qui sont liés à la pauvreté et aux inégalités dans des méthodologies « passe-partout » d'analyse (et/ou d'intervention). La grille proposée est un canevas indicatif à confronter dans chaque situation avec les réalités qu'il s'agit de chercher à faire évoluer et en l'occurrence, à restituer.

2. La stratégie globale du projet, ses objectifs, ses choix

Au cours de cette analyse rétrospective, il s'agira de revisiter le projet du point de vue de la lutte contre la pauvreté et les inégalités en la décomposant en trois temps : Quel diagnostic ? Quels objectifs ? Quels choix d'orientation du projet ? Aussi, nous porterons un regard particulier aux ensembles de questions suivants :

Comment ont été définis les objectifs du projet ? Prennent-ils en compte explicitement un objectif de lutte contre certaines inégalités structurelles et facteurs d'exclusion ?

La démarche de définition du projet s'est-elle ou non fondée sur l'identification d'une ou des inégalités à résoudre ? S'est-elle fondée sur une analyse du paysage institutionnel, des acteurs publics, collectifs et privés existants (dynamiques sociales et politiques à l'œuvre sur le territoire d'action envisagé) ?

Comment les choix d'intervention (lieu, choix techniques, modes d'actions, etc.) ont-ils été réalisés ? Quels sont les groupes d'acteurs sur lesquels l'opération s'est appuyée, en tant que groupes susceptibles de remplir des

fonctions d'intérêt collectif¹ ? Quel a été le rôle des pouvoirs publics - au niveau de l'État ou des collectivités territoriales - et comment s'est opérée leur articulation avec les acteurs de la société (montage institutionnel et partage des rôles) ?

2.1. *Quelle a été l'origine du projet ? Qui en a eu l'initiative ? Quels en sont les grands objectifs, et comment ont-ils été définis ?*

Selon l'initiateur, sa nature, sa politique, la sensibilité aux questions d'inégalités et d'exclusion sera plus ou moins forte. La façon dont le projet a été défini, les acteurs (locaux, nationaux, internationaux) mobilisés à cette étape, ont sans doute influé sur la façon de définir les objectifs, dans le document projet, et leur formulation. Ceux-ci peuvent être formulés de façon très neutre, très technique, ou au contraire faire explicitement référence à des enjeux sociaux. Dès cette étape, des visions différentes peuvent se trouver en compétition, le document projet représentant un compromis plus ou moins consensuel.

2.2. *Qui sont les « bénéficiaires » et quels sont les effets attendus du projet pour eux ? Autrement dit, à quelles formes de pauvreté et d'inégalités, à quelles formes d'exclusion s'agit-il de se confronter, explicitement ou implicitement ?*

2.2.1. *Comment les bénéficiaires ont-ils été caractérisés ? À partir de quelle analyse des situations sociales, économiques et politiques ?*

Il s'agira de rappeler s'il y a eu un diagnostic - rapide ou non - préalable à la définition du projet ou en phase de démarrage, et s'il a inclus une analyse des différentes catégories d'acteurs concernés, de leur situation, de leurs attentes et des rapports de pouvoir entre eux.

¹ Cf. Freudiger, J-P. et al, 1999, *Stratégies et instruments du développement à l'échelle locale. Examen comparatif à partir du cas burkinabè*, Traverses n°4, Groupe Initiatives, 29 p. pour des schémas illustrant la façon dont les acteurs mobilisés et les acteurs ignorés dans l'action révèlent les stratégies d'intervention.

Un des débats sur les interventions de LCPI tient au ciblage des bénéficiaires :

- est-on dans une logique globale, visant un ensemble socioprofessionnel assez large (les paysans, les artisans, etc.), en considérant que les effets positifs se diffusent spontanément vers les plus pauvres ?
- ou dans une approche ciblée, avec des actions spécifiquement orientées sur des groupes pauvres ou vulnérables ?

Les choix renvoient à la fois à des positions théoriques ou idéologiques sur les causes des inégalités et les liens entre inégalités et croissance ; à des contraintes pragmatiques (parfois, on ne sait pas ou on ne peut pas faire du ciblage). Ils peuvent avoir des résultats variés : une action dirigée vers les catégories moyennes ne se diffuse pas parce que les coûts d'accès sont trop élevés pour les pauvres, ou parce que « l'offre » ne leur correspond pas ; des actions ciblées aboutissent à stigmatiser des acteurs, à les faire rejeter des réseaux de dépendance et de solidarité, ou encore sont neutralisées et détournées par les groupes dominants.

Il est donc intéressant de s'interroger sur les conceptions implicites ou explicites qui fondent nos actions (qu'elles concernent l'économique ou les services), sur leurs résultats et effets induits en termes de groupes d'acteurs bénéficiant effectivement de l'action.

Quelle était la population visée ?² Quelle était la stratégie, explicite ou implicite, en termes de bénéficiaires : logique *englobante*, ciblée sur les groupes les plus nombreux ? Logique *différentialiste*, offrant des solutions différentes aux différents types d'acteurs ? Logique de *ciblage* sur des catégories définies (et lesquelles ?) ? Logique *inclusive*, incluant des actions spécifiques pour les catégories marginalisées ?³

2.2.2. En quoi le projet était-il censé avoir un impact en termes de réduction des inégalités ? Quels étaient les effets attendus du projet pour ces (différentes catégories de) bénéficiaires ?

Il s'agira de préciser la (ou les) forme(s) de pauvreté et d'inégalités auxquelles l'opération s'est attaquée, en justifiant ce choix par une description de la réalité locale. Et d'explicitier, au regard de l'analyse qui était faite, comment l'action était censée avoir un impact sur :

² Les catégories usuelles (les paysans, les femmes, les jeunes, les commerçants, etc.) sont rarement suffisantes et opératoires. Les « groupes stratégiques », ceux qui sont dans la même situation par rapport à l'enjeu en question, sont souvent plus des catégories plus fines. Non pas : les femmes, mais par exemple : les femmes seules chefs de ménage ; non pas : les jeunes, mais les adolescents sortis du système scolaire sans formation ; non pas les commerçants, mais les opérateurs capables d'aligner chacun « 50 semi-remorques sur la place centrale », etc.

³ NB. Le même raisonnement peut s'appliquer sur des critères géographiques : les quartiers les plus denses avant les villages isolés ; les villages proches du réseau avant ceux qui sont plus loin...

- ▷ le revenu et/ou la consommation ? La pauvreté monétaire fournit une mesure simple : les pauvres sont définis comme étant les individus ou les ménages ayant un niveau de dépenses inférieur à un seuil. Cette pauvreté économique renvoie aux problèmes d'activités, de chômage, de migration, de travail des femmes, etc. ;
- ▷ la pauvreté en ressources productives ? La pauvreté des « capacités » (foncier, équipement, crédit, capital social) exprime les causes : un pauvre est une personne qui n'a pas les moyens de participer aux activités de la communauté à laquelle il appartient et de prendre part au niveau de vie largement répandu dans la société ;
- ▷ l'accès aux biens et services ? La pauvreté de conditions de vie (santé, eau, logement, éducation, transport, etc.) retrace les caractéristiques : la pauvreté est le fait d'être privé des moyens matériels permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins, notamment alimentaires ;
- ▷ la pauvreté de « pouvoir » ? La pauvreté politique synthétise le pourquoi : une cause importante de la pauvreté est l'impuissance des gens.

On le comprend ici, ces quatre différentes formes de pauvreté sont complémentaires ; elles ont des relations entre elles qu'il est nécessaire de bien comprendre pour être efficaces. Il s'agira également de faire le lien entre pauvreté et inégalités, c'est-à-dire de montrer comment la (ou les) forme(s) de pauvreté choisie(s) différencie(nt) la société⁴.

La question de *l'impact différentiel de l'action pour les différentes catégories d'acteurs* s'est-elle posée dans la définition du projet ? (Comment ? Avec qui ?). Y avait-il un raisonnement sur les *effets possibles de diffusion* ? (« effets de seuil » qui font que les solutions vont être différentes pour les différents types d'acteurs ou bien logique « diffusionniste », le dispositif était-il censé pouvoir s'étendre par lui-même et élargir la population touchée ?).

Y avait-il un raisonnement sur les acteurs dont les logiques d'intérêt risquaient d'être remises en cause par le projet, et donc sur les risques d'opposition ou de blocage ?

⁴ Qui a quoi ? Qui n'a pas quoi ? Il y a des inégalités monétaires, de chance et de pouvoir. Mais on peut mettre aussi en évidence des inégalités entre localités, entre ville et campagne, entre hommes et femmes, entre les groupes d'âge, entre salariés et non-salariés, entre catégories sociales, entre ethnies, entre professions, entre « petits » et « gros », entre très pauvres et pauvres, entre ménages et famille monoparentale, ou éventuellement, des inégalités d'un genre nouveau redessinant les rapports entre individus et le tissu social. Cf. questions du chapitre 1.1.

2.3. Les stratégies de mise en œuvre

Il s'agira ici principalement d'observer comment ont été utilisées les analyses économiques, sociales et politiques tout au long du projet. Autrement dit, quels ont été les moyens d'action privilégiés au regard à la fois de ces analyses de situation et des options stratégiques retenues ?

2.3.1. Quelles ont été les stratégies d'action en cours de projet ?

La stratégie opérationnelle était-elle cohérente avec la définition des bénéficiaires et l'analyse des inégalités auxquelles le projet devait s'affronter ? En quoi les modes d'actions qui ont effectivement été mis en œuvre ont-ils pris en compte les analyses initiales ?

2.3.2. Quels ont été les choix techniques, organisationnels, méthodologiques ?

Selon leurs modalités de mise en œuvre, les projets peuvent faciliter l'accès aux opportunités, aux services, à « l'empowerment », ou au contraire mettre des barrières d'accès, réduisant la possibilité pour les groupes exclus d'en tirer bénéfice.

Quels ont été les choix (techniques, institutionnels, constitution et gestion d'équipe, etc.) de mise en œuvre du projet ? Ont-ils été explicitement conçus pour que les actions soient accessibles et utiles pour le plus grand nombre ? (en réduisant les barrières d'accès, en élargissant les opportunités, etc.) ? Ont-ils été cohérents avec la façon dont les objectifs ont été formulés ?

2.3.3. Sur quels groupes d'acteurs l'opération s'est-elle appuyée ? L'action a-t-elle mobilisé les (différentes composantes des) pouvoirs publics ?

Il s'agit avant tout de comprendre les pratiques des acteurs parce que l'intervention va s'intégrer d'une façon ou d'une autre dans ces pratiques, surtout si elle met l'accent sur les inégalités. Elle va susciter de nouvelles concurrences, des complémentarités, des alliances, des médiations qu'il importe de savoir diagnostiquer de façon dynamique (avant, pendant, après).

En particulier parce qu'il va s'agir de changer les règles (ou normes⁵) de répartition (accès aux revenus, aux ressources, aux biens et services, aux lieux de pouvoir), en s'appuyant sur des niveaux « intermédiaires » de pouvoir (mairie, association, etc.) et en invoquant la (re)construction d'un intérêt général.

Or, les rapports de force au sein de ces organisations intermédiaires sont aussi très présents. Ils peuvent conforter, voire accentuer, les inégalités qu'il s'agit de réduire. Les catégories défavorisées peuvent ne pas bénéficier des services de ces organisations, ni profiter d'une recomposition pourtant mise en œuvre en leur nom.

Cela revient à reconnaître la dimension politique inhérente aux actions publiques pour éviter une certaine « dépolitisation » propre aux actions de développement (basée sur un système d'ignorance des rapports entre acteurs) et au contraire, mettre en discussion les nouvelles « normes » proposées pour réduire les inégalités et la pauvreté.

Quels étaient ces groupes d'acteurs sur lesquels s'est appuyée l'intervention ?⁶ Pourquoi ont-ils été choisis ? Que représentaient-ils ? En quoi ces groupes d'acteurs prenaient-ils en considération - ou étaient-ils censés prendre en considération - les populations défavorisées par rapport aux iné-

⁵ Le travail collectif sur pauvreté et inégalités qui a précédé la mise en place du Réseau IMPACT a avancé la notion de « normes », en donnant la définition suivante : « *terme combinant les notions de codes de conduite, règles, intérêts, valeurs, formes de reconnaissance sociale, pour analyser la diversité des pratiques des acteurs* ». Considérant que ce terme a l'avantage : (1) d'éviter de tomber dans le « culturalisme » qui assigne à une société ou à un groupe, un système de valeurs censées régler les comportements des acteurs ; (2) ou bien de tomber dans « l'individualisme méthodologique » qui rapporte les comportements seulement à une pure rationalité calculatrice basée sur les intérêts et (3) de ne pas préjuger d'un quelconque modèle général d'interprétation étant donné la pluralité des normes en jeu, la pluralité des normes étant évidemment liée à la pluralité des centres de pouvoir, mais aussi à l'évolution des contextes. L'instabilité des environnements politique et économique provoque des écarts entre les normes officielles et les normes pratiques (L'État édicte des règles qu'il n'est pas en mesure d'imposer et qui, de fait, ne supplantent pas celles mises en œuvre par les acteurs). L'accroissement des inégalités amène à combiner les normes de la logique de subsistance avec celles de la logique marchande (secteur informel, micro crédit, rôle des associations, etc.). L'ouverture internationale (marchés, coopération) amène au niveau local toute la gamme des normes liées aux conditionnalités et à la libéralisation des échanges (bonne gouvernance, démocratisation, compétitivité, individualisme). Pour plus de détails, se référer à : (1) *Pour des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités*. IRD/GRET, document de travail ; (2) *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*. IRD-Karthala, 2001.

⁶ De la même façon que pour les bénéficiaires, on ne peut se contenter à ce stade de catégories génériques. Non seulement on fera des distinctions du type : association intermédiaire « professionnelle », groupes de base, comités, etc., mais on précisera les liens qui tissent les relations entre le milieu associatif et les autres milieux : politico-gouvernemental, économique, religieux, etc. De manière à se démarquer des oppositions trop simples et inefficaces, entre État et société civile, privé et public, local et national, pour ne citer que les oppositions les plus couramment utilisées.

galités contre lesquelles le projet est censé agir ? (1) En les associant directement (démarche inclusive) ? ; (2) En défendant, en leur nom, leurs besoins, leurs attentes, leurs intérêts (plaidoyer) ? ; (3) Par des effets indirects (effets d'entraînement en faveur des classes moyennes) ? , etc.

À quel(s) niveau(x) s'est manifesté le rôle de ces groupes d'acteurs : prise en charge d'activités ou de services ? Ou bien ont-ils aussi joué un rôle dans les prises de décisions politiques avec une force de propositions et de négociation ?

Quel rôle joué par les (différentes composantes des) pouvoirs publics⁷ ? Quelles implications au cours du projet et à quelles étapes ? Comment s'est effectuée la répartition des tâches de « maîtrise d'ouvrage » et de « maîtrise d'œuvre » des opérations ? Comment s'est opérée leur articulation avec les acteurs de la société ?

Y a-t-il eu un travail de *mise en dialogue* entre acteurs exclus/marginalisés et les pouvoirs publics, au niveau de l'État ou des collectivités territoriales ? Si oui, quand ? Comment ? Avec quels résultats ?

3. Les résultats et les retours sur l'expérience : Quels enseignements ?

3.1 Que peut-on dire des bénéficiaires effectifs du projet et des rapports de pouvoir dans l'action ?

Les dispositifs de suivi permettent-ils de vérifier quels sont les acteurs effectivement touchés ? Sinon, sur quoi se fonde l'analyse des bénéficiaires effectifs et des impacts ?

Quels ont été les glissements, les décalages en termes de bénéficiaires effectifs ? À quoi sont-ils dus (pertinence des choix techniques, composition des organisations locales, exclusion géographique, rapports de pouvoir et

⁷ Là encore, le terme de « pouvoirs publics » est trop englobant et doit être affiné : État central et structures déconcentrées ; administration territoriale et services techniques, collectivités territoriales, etc. La pluralité des formes de pouvoir est grande et leur « empilement » une caractéristique des sociétés. Le pouvoir moderne n'a pas évincé le pouvoir traditionnel ; le pouvoir politique ne domine pas l'économique ; la décentralisation a souvent ajouté un lieu de pouvoir sans supprimer les autres ni redéfinir leurs rôles ; etc. « Le pouvoir local résulte de compromis entre des foyers d'autorité multiples ». (Chauveau J.P., Le Pape M., Olivier de Sardan J.P. In *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*. IRD-Karthala, 2001).

monopolisation de l'accès, etc.) ?⁸ Sachant bien que des « dérives » par rapport au projet défini sont normales, jusqu'à un certain point, l'impact d'un projet n'est jamais l'application directe du document, mais le fruit toujours en partie imprévisible des jeux d'acteurs suscités par et autour de l'intervention. Mais que certaines dérives découlent nettement d'erreurs stratégiques ou méthodologiques dans la conception et/ou la mise en œuvre...

Y a-t-il eu des difficultés ou des contraintes au cours de l'action, par rapport : (1) À l'explicitation et à la prise en compte des logiques des groupes vulnérables/pauvres, dans les choix d'actions et dans les dispositifs, à leur capacité à faire valoir leurs intérêts dans les forum/négociations locales ? (2) À l'accès de tous/du plus grand nombre/des catégories ciblées à l'offre du projet (barrières d'accès, logiques d'exclusion, contraintes de viabilité du service, etc.) ? (3) Aux logiques d'intérêts remises en cause par l'action du projet (blocages politiques, pressions, accaparement, sabotage, etc.) ? Quelles stratégies pour anticiper/contourner/désamorcer ces contraintes ? Avec quels résultats ?

3.2. L'action a-t-elle eu des effets effectivement significatifs et durables sur la réduction des inégalités structurelles ?

Le projet a-t-il eu des impacts (directs/indirects, attendus/inattendus) en termes de réduction d'une ou plusieurs inégalités/formes de pauvreté, pour les différents types d'acteurs ? A-t-il contribué à accroître certaines inégalités ? En quoi la logique d'action elle-même (objectifs, choix, modes opératoires) a-t-elle facilité l'atteinte de ces impacts positifs, ou au contraire entraîné des dérives ? Y a-t-il eu des impacts souhaités qu'il n'ait pas été possible d'atteindre ?

En pratique, et au-delà du schéma souhaité, quels ont été les rôles effectifs, les attitudes et les articulations des divers acteurs concernés par l'opération ?

Au-delà de l'accès à des opportunités (économiques, services, etc.), l'action a-t-elle contribué à renforcer la reconnaissance sociale des acteurs en situation d'inégalités ? À faire reconnaître les intérêts des catégories marginales ? À

⁸ Cf. Lavigne Delville Ph., 2002, *Contre l'autisme des projets, analyser les pratiques préalables à l'intervention*, Les notes méthodologiques n°3, direction scientifique, Gret, 8 p. (téléchargeable sur le site du Gret).

renforcer leur capacité d'expression, et la reconnaissance de leurs points de vue ?

3.3. Quel bilan global à partir de l'expérience de ce projet ?

Quelle compréhension des enjeux sociaux et politiques qui permettent ou bloquent la possibilité de réduire le type d'inégalités auxquelles le projet s'est affronté ; des représentations sociales des inégalités et de la légitimité des actions visant à les réduire ; des marges de manœuvre et des façons de les utiliser ? La pratique amène-t-elle à affiner la compréhension des groupes stratégiques et des enjeux de pouvoir ?

Quels sont les principaux enseignements de cette expérience, en termes de :

- ▷ démarches d'identification et de diagnostic ; stratégie de ciblage (inclusive, diffusionniste, ciblée, etc.) ; besoins en analyse sociale et politique, de suivi-évaluation ?
- ▷ stratégie opérationnelle, de choix techniques et institutionnels ; façon de mobiliser les pouvoirs publics et les acteurs organisés ; possibilités d'explicitation des objectifs politiques de l'action ?
